

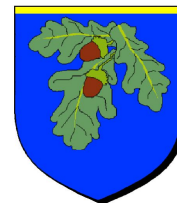
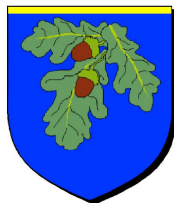
Année 2010 N° 12

Octobre - Novembre
Décembre

2011

COMMUNE DE SAINT SULPICE LES FEUILLES

Les feuilles de Saint Sulpice



Mes Chers Concitoyens,

Pour 2011, l'Etat prévoit un budget d'austérité. Les principales mesures contenues dans ce projet de loi de finances 2011 se regroupent autour de deux thèmes : la réduction des dépenses de l'Etat et celle des fameuses « niches fiscales ».

La règle de « progression à zéro valeur » des dépenses cache en réalité une véritable baisse : suppression de 31 600 postes de fonctionnaires, réduction de 5 % des crédits de fonctionnement et d'intervention de la plupart des ministères, baisse des concours financiers aux collectivités locales induisant une baisse de leurs investissements, gel du point d'indice de la Fonction Publique...

Ce budget ne s'attaque guère aux « niches fiscales » les plus injustes comme le bouclier fiscal ou les plus-values sur les cessions de titres et bien d'autres.

Par contre, la taxe sur les complémentaires santé va passer à 3,5 % augmentant les dépenses de santé à la charge des assurés.

Pour les primo-accédants à la propriété, le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt va être supprimé.

Dans ce climat de rigueur budgétaire, les collectivités locales doivent aller de l'avant pour permettre à leurs administrés de bénéficier d'une qualité de vie satisfaisante et rester attractives pour attirer de nouveaux habitants.

Après plusieurs années qui ont vu la réalisation de projets très importants pour une petite commune comme la nôtre (construction du restaurant scolaire, travaux de mises aux normes sécurité de la maison de retraite, aménagement de l'ancienne cantine en salles de classes, restructuration du secrétariat de mairie, éclairage du complexe sportif, agrandissement des vestiaires, construction de pavillons, aménagement d'un lotissement des Garennes), les projets 2011 sont moins ambitieux mais tout aussi utiles :

- création d'un système de traitement des eaux usées au village des Granges,
- aménagement de la Place de la Mairie et la mise en sécurité de l'espace scolaire autour du restaurant scolaire
- pose de caniveaux aux villages de Lavillauger et de Montrénaud, Impasse des Bouguillons

- divers travaux d'entretien dans les bâtiments communaux et sur les voies communales.

La mise en place du Conseil des Jeunes va être un moment très important dans la vie citoyenne communale. Intéresser les jeunes à la vie et la gestion de la Commune prépare l'avenir et fait partie de leur éducation à la citoyenneté. Ils pourront mettre en place des actions et réaliser des projets correspondant à leurs réflexions collectives. Les élus « adultes » les accompagneront, tout en leur laissant l'initiative. Ils vous tiendront informer de leurs travaux par l'intermédiaire des supports communaux de communication.

Tout au long de l'année, le personnel communal accomplit quotidiennement de nombreuses missions pour l'intérêt de tous :

- Préparation des repas au restaurant scolaire (de 40 à 50 000 repas pour les enfants et la maison de retraite)
- Entretien des bâtiments communaux
- Entretien de la voirie communale
- Aide aux associations
- Surveillance des installations et des réseaux
- Accompagnement dans les démarches administratives.

Je les remercie pour la qualité de leur travail et l'intérêt qu'ils portent à leurs missions de service public.

Félicitations à toutes nos associations et à leurs bénévoles qui ont proposé de très nombreuses activités à toutes générations confondues et qui ont mis en place des animations faisant connaître notre Commune.

J'exprime toute notre reconnaissance à nos sapeurs pompiers qui ont démontré que leur présence sur notre territoire est indispensable et que leurs compétences rassurent les personnes secourues.

Je termine mon propos en vous présentant en mon nom, au nom du Conseil Municipal, du personnel communal, tous nos meilleurs vœux pour l'année 2011.

Le Maire: H. BERNARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2010

Étaient présents : BERNARD Hervé, Maire, PENOT Didier, JOUANNY Alain, BONNET Alain, adjoints-
DESNOELLE Fabien- DUBOIS Joël- MAILLASSON Amédée- PINARDON Monique- LOIZEAU Jean-Paul-
FILLOUX Catherine- CARMASOL Nelly- MARTIN Patricia-

Absent excusé :

DONY Michel pouvoir à Hervé BERNARD.

M. Alain JOUANNY a été élu secrétaire de séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL 2011

Création d'un système de traitement aux Granges

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un système de traitement des eaux usées du village des Granges, et que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général

Une étude a été réalisée par le cabinet LARBRE Ingénierie pour effectuer ces travaux.

L'estimatif des travaux s'élève à 38 550 €H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins 3 abstentions, autorise le Maire à présenter ce dossier au Conseil Général.

2 – Mise en sécurité de l'espace scolaire

Le Maire rappelle que le bureau d'études Atelier 4 a réalisé une étude pour un aménagement complémentaire et la mise en sécurité de l'espace d'accueil du public scolaire situé entre la Mairie, le Collège, l'Ecole Élémentaire et l'Ecole Maternelle (prise en charge par les transports scolaires, stationnement des familles et circulation entre les différents sites)

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 93 271.25 €

Le Maire propose de solliciter une subvention du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter ce dossier au Conseil Général.

3 – Ecoulement des eaux naturelles à Lavillauger

Le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés afin de réaliser les travaux d'écoulement des eaux naturelles à Lavillauger :

SAS LOIZEAU : 20 266.69 €H.T.

SARL ROCHE : 21 269.21 €H.T.

SARL T.P.R.L. : 21 470.80 €H.T.

Il rappelle que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter ce dossier au Conseil Général.

DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. 2011

Le Maire rappelle que le bureau d'études Atelier 4 a réalisé une étude pour un aménagement complémentaire et la mise en sécurité de l'espace d'accueil du public scolaire situé entre la Mairie, le Collège, l'Ecole Élémentaire et l'Ecole Maternelle (prise en charge par les transports scolaires, stationnement des familles et circulation entre les différents sites)

Le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre de la D.G.E. 2011 pour la réalisation de ces travaux.

1 – Mise en sécurité de l'espace scolaire

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 93 271.25 €H.T.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter ce dossier.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

Section d'Investissement

Dépenses

Art 165 – Remboursement cautions	+ 1 000.00 €
Art 2158 – Acquisition de matériel	+ 1 359.00 €
Art 2764 – Vente à crédit	+ 121 411.20 €
	<hr/>
TOTAL	123 770.20 €

Recettes

Art 165 – Cautions	+ 1 000.00 €
Art 192 – Plus Value	+ 15 858.99 €
Art 2132 - Immeubles de rapport	+ 105 552.21 €
Art 2764 – Vente à crédit	+ 1 359.00 €
	<hr/>
TOTAL	123 770.20 €

Section de Fonctionnement

Dépenses

Art 60621 – Combustibles	+ 3 000.00 €
Art 6135 – Locations mobilières	+ 1 000.00 €
Art 6228 – Honoraires	+ 2 300.00 €
Art 675 – Sortie d'actif	+ 105 552.21 €
Art 676 – Plus value	+ 15 858.99 €
	<hr/>
TOTAL	127 711.20 €

Recettes

Art 70311 – Concessions de cimetière	+ 530.00 €
Art 70312 – Vacations Funéraires	+ 120.00 €
Art 70688 – Remboursements divers	+ 306.00 €
Art 7485 – Dotations CNI, Passeports	+ 400.00 €
Art 7713 – Libéralités reçues	+ 3 400.00 €
Art 7718 – Produits exceptionnels	+ 44.00 €
Art 775 – Vente d'éléments d'actif	+ 121 411.20 €
Art 7788 – Autres produits exceptionnels	+ 1 500.00 €
	<hr/>
TOTAL	127 711.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions

AVENUE DE LA PERELLE – ACQUISITION DE TERRAINS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 26 novembre 2009, il a été décidé de demander la rectification du plan cadastral afin d'y faire figurer l'Avenue de La Pérelle.

Le géomètre a établi un document d'arpentage et il serait maintenant nécessaire de signer des cessions de terrains avec les propriétaires riverains concernés.

Le Maire demande alors au Conseil Municipal de se prononcer sur ces acquisitions de terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à acheter, au prix d'un euro symbolique les parcelles :

1) appartenant à l'Indivision LEMOINE

Parcelles d'origine		Commune la par acquises Parcelles	
cadastrales Références	Surfaces	Références cadastrales	Surfaces
101 °n AB Section	7 a 22 ca	Section AB n° 837	1 a 08 ca
Section AB n° 102	39 a 11 ca	Section AB n° 839	2 a 09 ca
Section AB n° 103	23 a 22 c	Section AB n° 841	1 a 34 ca

2) appartenant à l'Indivision SIMONET

Parcelles d'origine		Commune la par acquises Parcelles	
cadastrales Références	Surfaces	Références cadastrales	Surfaces
1441 °n Z Section	1 ha 26 a 38 ca	Section Z n° 1616	2 a 15 ca

3) appartenant à l'Indivision PHILIPPON

Parcelles d'origine		Commune la par acquises Parcelles	
cadastrales Références	Surfaces	Références cadastrales	Surfaces
104 °n AB Section	35 a 15 ca	Section AB n° 843	1 a 87 ca
Section AB n° 106	22 a 04 ca	Section AB n° 845	4 a 49 ca

- s'engage à payer l'ensemble des frais inhérents à ces achats, ainsi que la radiation des mains levées d'inscriptions hypothécaires éventuelles sur ces terrains achetés par la Commune

- autorise le Maire ou Michel DONY, maire-adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ces achats.

- désigne Maître Estelle BRUOT-LEDAY, notaire à SAINT SULPICE LES FEUILLES, pour la rédaction des actes.

DEMANDE AIDE FINANCIERE POUR VOYAGE EDUCATIF

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Lycée Martin Nadaud de Bellac, sollicitant une aide financière pour 2 élèves de notre commune (50 € par élève) qui doivent participer à un voyage d'étude en Pologne.

Il rappelle que, par délibération du 8 Mars 2004, le Conseil Municipal a décidé d'une participation aux voyages éducatifs de 20 € par an et par élève résidant sur la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir sa participation à 20 € par an et par élève résidant sur la Commune au vu d'une liste établie par les chefs d'établissements.

* * *

*

CLASSE DECOUVERTE

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années, les élèves de la classe de CM2 partent en classe découverte.

Cette année, il est envisagé un séjour à CAUSSENS (Gers) avec pour thème « Météorologie : jeu et enjeu du climat » du 6 au 10 Juin 2011.

24 enfants sont concernés, l'hébergement se ferait au Château de Mons (Gers). Le coût du séjour s'élève à 252.25 Euros par enfant et 174.23 Euros par accompagnant.

Le transport se ferait en bus, des devis ont été demandés :

THURET Voyages SARL	2 070.00 €
LAVALADE Voyages	2 130.00 €

Après discussion, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

1) le principe de la classe découverte :

Votants : 12 POUR : 12

2) le choix du transporteur :

Votants : 12 THURET : 12

3) la participation des familles est fixée à 70 € par enfant

* * *

*

ECOLE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'INSPECTION ACADEMIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Inspection Académique accorde une subvention exceptionnelle de 1 300 € pour l'équipement en matériel de sciences du réseau Nord.

Madame la Directrice de l'Ecole souhaiterait que la Commune soit le support de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la requête de Madame la Directrice : la Commune encaissera la subvention et paiera la matériel de sciences de l'Ecole.

LOCATION DU FOYER RURAL

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des travaux effectués par le groupe de travail pour la location du Foyer Rural.

Les propositions sont les suivantes :

Priorité sera toujours donnée aux associations communales,

Manifestations autorisées : assemblée générale, loto, concours, thé dansant, manifestation culturelle et repas entre membres de l'association uniquement.

Les associations devront transmettre à la mairie :

- leurs statuts
- une attestation d'assurance
- le nom d'un responsable
- une caution de 150 €
- un état des lieux sera établi entre un élu et le représentant de l'association avant et après la manifestation

-prix de location 90 €par jour, révisable au 1^{er} janvier selon l'indice de révision des loyers

les particuliers pourront louer le Foyer Rural uniquement pour un vin d'honneur.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de louer le Foyer Rural dans les conditions ci-dessus énumérées.

PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION CANTONALE D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la participation financière demandée par l'association cantonale d'action sociale en faveur des retraités et personnes âgées du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles pour 2010 :

- 2.20 €par habitant pour le fonctionnement
- 0.49 €par habitant pour le service de repas à domicile
- Soit 3 443.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser cette somme à l'association cantonale d'action sociale en faveur des retraités et personnes âgées du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles, les crédits budgétaires sont prévus au compte 6554.

DEMANDE PANNEAU DE SIGNALISATION « LA BRANDE »

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jean PENTEL sollicite un panneau indiquant « La Brande », ce qui permettrait aux facteurs, et aux livreurs de trouver ce lieu plus aisément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire poser un panneau de signalisation « La Brande »

VENTE BIENS DE SECTION DE LA BRANDE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jean PENTEL souhaite acquérir la parcelle cadastrée Section X n° 355, appartenant aux biens de section de Berlande , et que par délibération du 17 février 2010, le Conseil Municipal avait décidé de la mise en place de la procédure de vente des biens de section.

Monsieur le Maire a contacté les services de la Sous-Préfecture qui l'ont autorisé à faire une consultation écrite des électeurs concernés puisqu'ils ne sont que 3.

Le 6 septembre dernier, la consultation écrite a été lancée : les 3 électeurs se sont prononcés favorablement à cette vente.

Il convient désormais, de confirmer ce vote et de fixer les modalités de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de valider le vote des électeurs de la section de Berlande,
- fixe le prix de vente de ce terrain à 0.15 €/m²,
- dit que les frais relatifs à cette vente seront à la charge de Monsieur Jean PENTEL
- désigne Maître Estelle Bruot-Leday, Notaire à St-Sulpice-les-Feuilles pour la rédaction des actes,
- autorise le Maire ou Michel DONY, Maire-adjoint, à signer tous les documents relatifs à cette vente

DEMANDE ACQUISITION DE TERRAIN A LA VALETTE

Monsieur le Maire informe que Madame Patricia CASSONNE souhaite acquérir une parcelle de terrain cadastrée Section B n° 1490 à La Valette, appartenant à la Commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de vendre ce terrain à Mme Patricia CASSONNE,
- fixe le prix de vente de ce terrain à 0.15 €/m²,
- dit que les frais relatifs à cette vente seront à la charge de Madame Patricia CASSONNE
- désigne Maître Estelle Bruot-Leday, Notaire à St-Sulpice-les-Feuilles pour la rédaction des actes,
- autorise le Maire ou Michel DONY, Maire-adjoint, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ECO-POINT DE PUIFFERAT

Monsieur BONNET, Maire-adjoint, explique que depuis quelques temps, les gens ne respectent plus le tri à l'éco-point de Puifferat, les agents communaux doivent aller le nettoyer très régulièrement.

Il informe qu'il a contacté le SYDED pour réfléchir à un autre emplacement de cet éco-point. La solution proposée est le parking du cimetière situé Route de Puifferat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décident de déplacer l'éco-point au parking du cimetière pour une période d'essai d'un an.

COTISATION AU C.O.S. A COMPTER DE 2011.

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité est adhérente au Comité des Œuvres Sociales placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son Assemblée Générale du 25 Mai 2010, le Comité des Œuvres Sociales du personnel Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne a demandé une modification du calcul des cotisations patronales à compter de 2011, ce qui nécessite dans ce cas une décision de l'organe délibérant,

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification du montant des cotisations,

Les nouveaux montants sont les suivants :

Part ouvrière : **18 €** par agent (inchangé)

Part patronale :

En 2011, 0.4 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 100 € agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N – 1 (Régime général et Régime particulier).

En 2012, 0.5 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 110 € agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N – 1 (Régime général et Régime particulier).

En 2013, 0.6 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 120 € agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N – 1 (Régime général et Régime particulier).

Cotisations de retraités : **22 €** (pas de part patronale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les montants de cotisations dues au COS à compter de 2011.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRAME-BENAIZE : COMPETENCE « TOURISME »

Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de modification des statuts communautaires afin de compléter les compétences en matière touristique déjà transférées.

Il propose de seulement modifier le 2^e alinéa du paragraphe B qui concerne la compétence touristique. Ce 2^e alinéa serait ainsi transcrit :

« B) Contribuer au développement du tourisme par :

Toutes opérations tendant à l'amélioration de l'accueil des touristes, de l'information, de la promotion, de la communication et de l'animation. Ces opérations devront s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire communautaire et de cohérence d'aménagement. Elles devront favoriser la fréquentation notamment la gestion de l'espace de promotion touristique situé sur l'aire de service autoroutière de Boismandé ainsi que de la création d'un office de tourisme intercommunal et de son financement pour assurer les missions qui lui seront confiées ».

Les autres alinéas du paragraphe B restent inchangés.

Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de modification des statuts communautaires présentés ci-dessus.

ELABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS ET D'UN DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- le décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des ERP et des bâtiments à usage d'habitation,

Considérant

- que les dispositions de l'article 45 de la loi du 11 février 2005 demandent à tous les maires d'établir à leur initiative un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- que le décret du 21 décembre 2006 dispose que le plan de mise en accessibilité doit être établi dans les trois ans suivant la publication du décret, soit au plus tard le 23 décembre 2009,
- que l'espace public est un lieu ouvert à tous et que la libre circulation est un droit fondamental,
- la volonté de la commune de favoriser l'intégration sociale et de lutter contre l'exclusion,
- que la qualité des aménagements est essentielle pour améliorer le confort et la sécurité de tous,
- que le décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 demande que les ERP fassent l'objet d'un diagnostic accessibilité avant le 1^{er} janvier 2010 pour les 1^{ère} et 2^{ème} catégories et avant le 1^{er} janvier 2011 pour ceux classés en 3^{ème} et 4^{ème} catégorie,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- * de prescrire l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sur le territoire de la commune,
- * de solliciter les services de la Direction Départementale des Territoires aux fins de conseil et d'apport méthodologique,
- * d'associer Madame l'Architecte des Bâtiments de France à l'élaboration de ce plan,
- * dit que les associations représentatives de personnes handicapées ou à mobilité réduite ainsi que les associations représentatives des commerçants implantées sur le territoire communal pourront, à leur demande, être associées à l'élaboration de ce plan,
- * acte le principe de réalisation de diagnostics des Etablissements Recevant du Public via un groupement de commandes,
- * autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

CONSEIL DES JEUNES

Monsieur Amédée MAILLASSON rappelle qu'il avait été envisagé la création d'un Conseil des Jeunes.

Le Maire explique qu'une liste des jeunes pouvant être concernés par le Conseil des Jeunes a été établie et qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de la création du Conseil des Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un Conseil des Jeunes,

désigne Alain JOUANNY, adjoint référent et Amédée MAILLASSON, Nelly CARMASOL, Patricia MARTIN, conseillers municipaux chargés de la mise en place du Conseil des Jeunes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

H. BERNARD

Résumé des gros travaux effectués en 2010 et travaux en cours.

Effacement des réseaux électrique et téléphonique :

Impasse des Bouguillons ; Rue Charles Ferrant ; Avenue de La Pérelle.

Implantation de 22 candélabres pour éclairage public.

Début des travaux : Octobre 2010.

Fin des travaux : Printemps 2011.

Coût total des travaux : 336 087 €

Réseaux électriques et changement de 2 transformateurs pris en charge par ERDF.

Les réseaux téléphoniques ne sont pas pris en charge par France Telecom.

Coût des travaux France Telecom 50 478,76 € TTC.

50 % financés par SEHV

50 % par la Commune soit 25 239,38 €TTC

Coût de l'éclairage public à la charge de la Commune : 55 746,29 €TTC

Subvention S.E.H.V. 15 732,86 €

Parking Perception : réparation et revêtement général

Ecole Elémentaire : rénovation entrée et pose porte

Foyer Rural :

Petite salle : remplacement 4 grandes fenêtres plus imposte.

Appartement : remplacement 6 fenêtres – 6 volets roulants plus porte d'entrée

Voirie : travaux financés par la Municipalité

VC 37 – VC 47 – VC 55 – VC jusqu'à Gensais (anciens chemins de remembrement) : Ecoulement des eaux naturelles, soit 2 500 m de fossés et 4 500 m de dérasement.

Voirie : Travaux intercommunalité Brame-Benaize

3 jours par Société Réparoute : révision des routes sur 25 km : colmatage des ornières et surfaces dégradées

VC 16 (Chez Bouchaud à Lavaupôt) : dérasement d'accotements – curage fossés – confection de banquettes – reprofilage des secteurs détériorés pour permettre revêtements en 2011.

VC 37 (de la RD 912 – sortie village Les Rebras) : dérasement d'accotements – reprofilage des secteurs détériorés pour permettre revêtements en 2011.

VC 54 (de la RD 6 traversée village Peuchaud et retour à la RD 6 près A20) : reprofilage des secteurs détériorés pour permettre revêtements en 2011.

S.E.H.V. Eclairage public – économie d'énergie sur éclairage public

Villages : Puifferat – Le Noyer – Ratenon : remplacement des sources et appareillages 125 W, lanterne en vapeur mercure pour des lanternes sodium haute pression

Poste de commande n° 11 Centre bourg : Rue Albert Joyeux – Rue du Stade – Place de l'Eglise : réduction de puissance de 22 Heures à 6 Heures. Coût 3 544.11 €H.T. - 4 591.53 €T.T.C. Subvention SEHV forfaitaire : 1 350 € Amortissement calculé : 5 ans.

Travaux effectués par les employés communaux

Voirie

Route d'Arnac La Poste : pose 400 mètres de tuyaux et nivellement des bas côtés.

Village Les Bras : pose 40 mètres de tuyaux et nivellement bas côtés

Route Les Puchalières : dérasement et curage fossés

Puifferat vers Berlande : ouverture et débroussaillage d'un ancien chemin

Chemins communaux non revêtus : apport 30 tonnes GNT pour bouchage des ornières

Stade du Mondelet

Terrain d'Honneur : aération par piquetage et injection de 25 tonnes de sable

Terrain annexe stabilisé : création d'une tranchée pour alimentation électrique d'un coffret pour prise de courant

Ancien stade

Traçage nouvelle plate-forme de jeu, pose et fixation des buts de handball

Elagage VC 54 Route de Peuchaud et des tilleuls ancien stade

Entretien bâtiments communaux

Ecole primaire : entrée : pose carrelage et peinture, création d'une tranchée pour branchement WC sur les égouts.

Anciennes écoles Mairie : pose revêtement de sol, éclairage, peinture et fabrication d'un local de rangement pour associations, et fin du bardage du préau qui sert de grand local de stockage.

Foyer Rural, appartement : peintures, pose cabine de douche et ventilation.

Maison Hallet : réfection et peinture de tous les volets et installation cabine de douche.

Pavillon du Mondelet : peinture entrée et des 2 salles, peinture sous toit, installation de 2 portails d'entrée.

Atelier Municipal : pose porte et fenêtres.

Terrain route de St Hilaire : aménagement WC publics et branchements sur égouts.

Eglise : nettoyage et démoussage au karcher des façades sur 2 niveaux jusqu'à la base du clocher.

Merci à tous les employés municipaux qui exécutent ces travaux avec beaucoup de compétences et d'application.

Pour la Commission des Travaux : Didier PENOT